

# LE THOLY Infos



LE THOLY infos n°103 -  
JANVIER 2022

Année 27

magazine trimestriel  
Photos - Rédaction

Commission communication  
Services administratifs de la mairie  
conception graphique et imprimerie  
Services administratifs de la mairie

## Horaires ouverture de la Mairie

Mardi, mercredi et vendredi  
08 h 00 à 12 h 00  
13 h 30 à 17 h 30

Lundi, Jeudi et samedi  
08 h 00 à 12 h 00

**URGENCE**  
**EAU / ASSAINISSEMENT**  
**06.32.58.77.71**

[mairieletholy@wanadoo.fr](mailto:mairieletholy@wanadoo.fr)

## A Nouvel an, nouvel élan

« Le réel quelquefois altère l'espérance » constate René CHAR qui atténue sa pensée en précisant « mais l'espérance survit. »

Chacun l'aura constaté, cette nouvelle année s'ouvre avec un certain sentiment de déjà vu. A la différence près que nous disposons désormais d'un vaccin capable de nous protéger du pire. Mais depuis deux ans, la pandémie est toujours là, troublant les projets individuels ou collectifs, obligeant au report *sine die* de nos manifestations. Restons optimistes : le retour à la vie sociale normale est devant nous. L'agenda s'est bien rempli et nous ne sombrerons pas dans la déréliction.

Nous poursuivons nos travaux de la traversée du bourg avec détermination pour qu'ils s'achèvent cette année. Notre commune déjà bien engagée continuera d'évoluer aussi en matière de transition écologique. Quelques chantiers sont en rapport avec cette ambition.

Nous lancerons dès que possible nos réunions de concertation dans les quartiers afin de mieux dialoguer. Cette conversation, base du vivre ensemble, doit permettre une mise en commun des enjeux et des contraintes pour imaginer, ensemble, l'avenir de notre village. Plus que jamais nous avons besoin de faire société, pour imaginer demain et découvrir ensemble le goût de l'avenir.

L'année est aussi importante sur le plan national : élections présidentielles en avril, élections législatives en juin. Que nos nouveaux majeurs ou les nouveaux habitants pensent à s'inscrire sur les listes électorales pour pouvoir voter et faire entendre la voix de la démocratie.

Regrettant une nouvelle fois de ne pouvoir le faire de vive voix, j'adresse à chacune et à chacun, mes vœux et ceux de la municipalité les plus sincères de bonne santé, de bonne et heureuse année 2022.

Pour vous et vos proches, je forme le vœu que 2022 vous apporte des moments de bonheur partagés et que l'année soit pétillante de vie et de réussites.

Bonne et heureuse année !  
De tout coeur,

Votre maire, Anicet JACQUEMIN

## BLOC-NOTES DU TRIMESTRE

### FEVRIER :

Dimanche 6 ou 20 : Girouettes  
Mercredi 9 : Ludothèque  
Dimanche 13 : Loto du foot  
Mercredi 23 : Ludothèque  
Vendredi 25 : Don du sang  
Samedi 26 : Carnaval des enfants

### MARS :

Mercredi 9 : Ludothèque

### MARS (suite) :

Vendredi 11 et samedi 12 : Théâtre  
Samedi 19 et dimanche 20 : Théâtre  
Mercredi 23 : Ludothèque  
Vendredi 25 et samedi 26 : Théâtre

### AVRIL :

Samedi 2 : Concert Société musicale  
Mercredi 6 : Ludothèque  
Dimanche 10 et 24 : Elections Présidentielles

## SÉANCE DU 1er OCTOBRE 2021

Il est voté à 5 voix POUR, 9 ABSTENTIONS, 4 CONTRE et 1 REFUS de voter le projet de périmètre de statuts de la future Communauté de Communes Gérardmer Hautes Vosges (CCGHV).

A 15 POUR, 3 CONTRE et 1 REFUS de voter il est approuvé la répartition des agents de la CCGHV.

Il est approuvé à 13 POUR, 2 ABSTENTIONS, 3 CONTRE et 1 REFUS de voter la répartition des biens, équipements et services publics de la future CCGHV.

A 10 CONTRE, 8 POUR et 1 REFUS de voter, désapprouve le nombre et la répartition des sièges au sein de la future CCGHV.

Il est approuvé à l'unanimité la modification des statuts du SDEV

Sur demande de Mme DURAND, il est approuvé à l'unanimité la résiliation du bail de location au 1 rue Charles de Gaulle.

L'acquisition de parcelles aux lieux-dits « Le Beau » et « Bouvacôte » sont approuvées à l'unanimité.

Afin de consentir à un agriculteur un bail à ferme sur le site naturel de la Tourbière du Pré Didier, il est acté le retrait de Mme BOON sur la convention d'engagement tripartite sur ce site naturel.

Des demandes de subvention vont être demandées auprès de l'agence de l'eau Rhin-Meuse et du Conseil Départemental pour les travaux d'élimination des eaux claires parasites.

Il est accordé une autorisation de principe pour la vente

d'une parcelle au profit de Nathalie GRIVEL au lieu-dit La Lombarde.

Dans le cadre de la mise en place d'un atlas de la biodiversité communale (ABC), une subvention sera sollicitée auprès de l'Office Français de la Biodiversité.

A l'unanimité, il est approuvé l'échange de parcelles aux lieux-dits « Sous la roche » et « Le Rain Brice » avec le Groupe SIAT. La cession du véhicule communal PARTNER est voté à l'unanimité pour un montant de 500 €.

Le conseil municipal donne son accord pour la signature de la convention avec l'école de musique de Gérardmer, avec une participation de la maire de 4 € par habitant.

## SÉANCE DU 25 OCTOBRE 2021

Le règlement intérieur du Conseil Municipal est voté à l'unanimité pour la durée du mandat.

Au vu de la nouvelle répartition des sièges au sein de la future assemblée délibérante de la Communauté de Communes des Hautes Vosges (répartition de droit commun), la Commune de bénéficiera de 3 représentants au lieu de 2 actuellement. Considérant la liste des candidats déposée pour la présente élection où figurent Messieurs SCHLOESSER et FREMIOT. Après vote, M. SCHLOESSER : 5 voix, M. FREMIOT : 11 voix. Le Conseil municipal élit donc M. FREMIOT.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal accepte la participation de la Communauté de Communes Gérardmer Hautes Vosges (CCGHV) au Syndicat Mixte Moselle Amont dans les conditions fixées par l'arrêté préfectoral du 19 octobre

2021.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité l'adhésion du Syndicat Intercommunal à Vocation Multiples de l'Agglomération romarimontaine au SMIC.

L'une des innovations de la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 dite de transformation de la Fonction Publique consiste en l'obligation pour toutes les collectivités de définir des lignes directrices de gestion.

L'élaboration des LDG permet de formaliser la politique RH, de favoriser certaines orientations, et d'anticiper les impacts prévisibles ou potentiels des mesures envisagées. Le Conseil municipal, à l'unanimité valide le projet de LDG qui sera présenté au comité technique.

A l'unanimité, il est décidé d'autoriser M. le Maire à recruter des agents contractuels pour remplacer des agents publics

momentanément indisponibles.

Le CDD de 6 ans de l'agent en charge de l'agence postale communale prend fin le 31 mai 2022. A l'unanimité, il est décidé de créer un poste d'adjoint administratif de 12h hebdomadaires.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de vendre aux enchères des matériels divers dont la commune n'a plus l'utilité.

Il est voté la remise en état du logement communal situé au 1 rue Charles de Gaulle pour un coût prévisionnel de 4 500€.

Des travaux de sécurisation des réseaux issus du poste « Les Combes » sont à prévoir. Coût de l'opération : 17 890.40 €HT. Maître d'œuvre : SDEV. Le Conseil municipal donne son accord sous réserve de l'octroi de subvention

## SÉANCE DU 25 OCTOBRE 2021 (suite)

A l'unanimité, les conseillers municipaux approuvent les entreprises retenues pour :

- la construction du futur bâtiment de stockage,
- l'aménagement du Centre Bourg tranche 2,
- les travaux d'accessibilité et de rénovation thermique à l'école du Centre,

- l'installation d'une chaufferie bois à l'école des Primevères.

L'autorité territoriale a obligation de désigner un ou plusieurs assistants de prévention, aujourd'hui inexistant dans la collectivité. A l'unanimité, il est décidé de créer la fonction d'assistant de prévention et de nommer 1 titulaire et 1 suppléant.

Les 5 agents des services techniques ont des astreintes de décision (astreinte neige) or celles-ci ne sont applicables que pour les agents d'encadrement. Il convient donc de modifier le régime de ces astreintes neige. Dorénavant, les 5 agents bénéficieront d'astreinte d'exploitation.

## SÉANCE DU 03 DECEMBRE 2021

Le Maire demande au Conseil municipal de l'autoriser à signer l'adhésion anticipée aux syndicats auxquels adhère la CCHV, à savoir le Syndicat mixte du Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges, EVODIA, SIVU Tourisme Hautes Vosges. A l'unanimité, les conseillers municipaux donnent l'autorisation au maire.

Considérant l'intérêt de la Communauté de Communes de s'associer au sein du Syndicat Mixte Moselle Amont pour l'exercice de la compétence GEMAPI sur le périmètre défini par l'arrêté préfectoral du 19 octobre 2021, il est approuvé à l'unanimité la création du Syndicat Mixte Moselle Amont.

Les travaux d'installation d'une chaufferie bois à l'école des Primevères et de rénovation énergétique de l'école du Centre sont éligibles au versement de subven-

tion Région Grand Est. Après délibération, le maire est autorisé à procéder aux demandes de subventions.

Il est approuvé à l'unanimité l'acquisition de la parcelle B 891 au lieu-dit « Le Rain Brice appartenant à Mme DUVOID Brigitte pour 200 €.

Le vote des tarifs communaux pour 2022 sont votés à l'unanimité.

Le choix des entreprises pour les lots « espaces verts et métalleries » pour l'aménagement du Centre Bourg tranche 2 sont approuvés à l'unanimité.

Des travaux de sécurisation des réseaux électriques sont nécessaires au « Champ du bois, La Rouge Royen et Faing la Biche. Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité.

Dans le cadre du recense-

ment, il est voté à l'unanimité l'ouverture de 5 postes d'agents recenseurs à temps non complet.

Dans le cadre de la réorganisation des emplois du temps des ATSEM, il est voté à l'unanimité la création d'un emploi d'ATSEM à temps non complet à 29h à compter du 1er janvier 2022 (et suppression d'un poste d'ATSEM à 24h).

Un projet de délibération est exposé aux conseillers concernant la mise en place d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP). Le projet est validé à l'unanimité.

## REPRISE DU CLUB DU HAUT DE LA ROCHE



Une équipe de chauffeurs bénévoles est à votre service si vous souhaitez participer aux activités du mercredi, proposées par le club !

Il faut pour ceci, prendre directement contact avec Pascale Fourneau, nouvelle présidente du Club, qui se chargera de donner l'information aux transporteurs. La reprise est prévue le 19/01 un mercredi sur deux en alternance avec la ludothèque où vous êtes les bienvenus également !

**Consignes sanitaires pour la reprise :** Dans le véhicule, port du masque obligatoire.

Dans la salle de la MMA, désinfection des mains, port du masque et pass sanitaire obligatoires.

Les pots ou autres gestes de convivialité sont vivement déconseillés.

Mme La Présidente, Pascale Fourneau : 03.29.26.54.74 ou 06.47.83.77.00 [jeanmarc.fourneau@orange.fr](mailto:jeanmarc.fourneau@orange.fr) .

**Merci aux bénévoles !!!**

## RECENSEMENT des JEUNES

Tu as 16 ans cette année ? Dans les **3 mois qui suivent ton 16ème anniversaire, tu dois te rendre à la mairie de ton domicile pour te faire recenser.**

Retrouvez l'actualité de la Journée Défense et Citoyenneté sur le site internet : [www.defense.gouv.fr/japd/parcours-citoyennete/recensement](http://www.defense.gouv.fr/japd/parcours-citoyennete/recensement).

## AGENTS RECENSEURS

La campagne de recensement a débuté le 20 janvier et ce pour un mois.

5 agents recenseurs se partagent les différents secteurs. De part le contexte sanitaire, nous vous demandons de privilégier les réponses par internet.

Pour faciliter la tâche de nos agents, merci de bien vouloir identifier vos boîtes aux lettres.

## ELECTIONS PRESIDENTIELLES ET LEGISLATIVES

Pour rappel, les élections présidentielles vont se dérouler les dimanches 10 avril (1er tour) et 24 avril (2nd tour).

Les élections législatives sont fixées quant à elles les dimanches 12 juin (1er tour) et 19 juin (2nd tour).

Vous avez donc jusqu'au vendredi 04 mars 2022 pour vous inscrire sur les listes électorales.

## COLLECTE RADIO ARGENTIQUE

« Faire un geste pour la planète en même temps qu'un geste solidaire » c'est ce que propose le Lions Club de Gérardmer-Bruyères en déposant vos radiographies dans une des pharmacies partenaires :

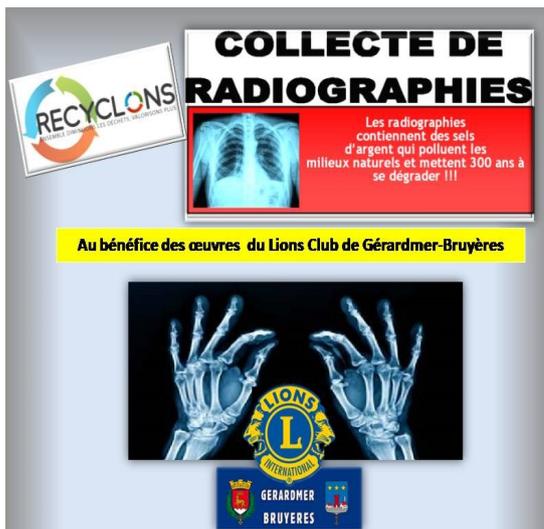
**BRUYERES** : Chabrier et Alexandre – **CORCIEUX** : Le Paige – **GERARDMER** : Hôtel de ville, la Croisette, Baldacini et Lalevée -Mougel - **GRANGES s/ VOLOGNE** : Colin – **LE THOLY** : Le Berre – **RAMBERVILLERS** : Molnard et Sainte Libaire – **REMIREMONT** : La Courtine – **XONRUPT** : Des Lacs.

Les radios contiennent des sels d'argent qui polluent les milieux naturels et mettent 300 ans à se dégrader !!

## FUSION DE LA TRESORERIE DE GERARDMER

Les Trésoreries de Gérardmer et de Cornimont fusionnent en une nouvelle structure. Celle-ci est basée à Gérardmer, 5 Boulevard Adolphe Garnier (avec une antenne à Cornimont). Le paiement au guichet est toujours possible mais uniquement par carte bancaire (**Les espèces ne sont plus acceptées**).

Standard : 03 29 63 09 89  
Ouverture au public de 08h 45 à 12h



## PROJET - Ma 1ère Bande Dessinée

Les BD ont la capacité de nous faire ressentir des choses. Que ce soit le rire, la tristesse, l'intrigue ou une tout autre émotion, on ne peut nier la puissance d'une histoire visuelle. Créer sa propre bande dessinée peut-être une expérience enrichissante.

C'est pourquoi, de fin janvier à début avril Nicolas Grivel, agent littéraire, propose aux élèves du CE2 au CM2, de créer une bande dessinée à partir « d'histoires de vies » de Cafrancs venus d'ailleurs...

### La démarche :

Une présentation du métier de Nicolas Grivel le jour de l'ouverture du festival de la BD d'Angoulême.

Après cette immersion dans le monde de la BD, les enfants prépareront un questionnaire pour interviewer les futurs « personnages » de la BD.

Ensuite s'en suivront des séances plus techniques avec le « storyboard », le scénario ...

Pour finir sur la création finale qui sera présentée au public.

Cette activité permettra aux enfants de voyager à travers toutes les étapes de la création d'une bande dessinée.

Nous attendons le résultat avec impatience !

